



République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents
Et représentés : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni dans la salle du conseil le mardi 08 avril 2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Anne GIRARD (arrivée à 20h34) et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- M. Yann AUDEGOND, M. Jérôme BANHOLZER, M. Thomas FICHTER, M. Patrick MULLER, Mme Amandine ZAUGG et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Mélanie DEMUTH, qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Marie-Rose BECKENDORFF qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Charlyne SCHLOSSER qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Régine CHAMPVALONT qui n'a pas donné pouvoir,

Secrétaire de séance : M. Vincent STUDER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

Délibération 2025-07

2- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Afin d'équilibrer le budget, le produit attendu des taxes à taux votés est de 155.168,00 €. En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour 2025 comme suit :

Libellé	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux	Coefficient de variation	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante
Taxe foncière sur le bâti	501.700 €	26.46 %	1	132.750 €

Taxe foncière sur le non bâti	29.000 €	51,01 %	1	14.793 €
Taxe d'habitation	42.500 €	17,94 %	1	7.625 €
TOTAL				155.168 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts

POUR : 9

CONTRE /

ABSTENTION /

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Libellé	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux	Coefficient de variation	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante
Taxe foncière sur le bâti	501.700 €	26,46 %	1	132.750 €
Taxe foncière sur le non bâti	29.000 €	51,01 %	1	14.793 €
Taxe d'habitation	42.500 €	17,94 %	1	7.625 €
TOTAL				155.168 €

Les taux ne sont pas augmentés.

La pression fiscale reste inchangée pour la dix-neuvième année consécutive.

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Seppois le Haut le 08 avril 2025

Le Maire

Fabien ULMANN

